

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2021

**Présents** : Mmes Marie-Odile MAINGUET, Brigitte FERRY- DAESCHLER, Evelyne SOLLER, Armelle BIDAULT, Dominique LAMY, Hélène ECOIFFIER,  
Mrs Christophe RACLE, Jean-Pierre GUY-COICHARD, Olivier BLANC, Michaël SORNAY, Alexandre VERNAZ, Nicolas BALDOIN, Guillaume TISSOT

**Absent(e)s excusé(e)s** : Marianne CHAMBARD, Jacques BOLOT

**Secrétaire de séance** : Evelyne SOLLER

**Convocation** : 6 octobre 2021

### **Convention de participation à la contribution budgétaire du SDIS**

Vu l'article L1424-35 du CGCT organisant le transfert des contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un EPCI à cet établissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT prévoyant les conditions de ce transfert ;

Vu la délibération n°2020-090 du conseil communautaire en date du 8 octobre 2020 décidant de transférer la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres de la CCBHS à la CCBHS ;

Considérant le projet de convention de participation à la contribution du SDIS ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**Valide** le projet de convention de participation à la contribution du SDIS ;

#### **Prend note :**

- Que le montant de la contribution est celui que la commune a pu régler jusqu'au 31 décembre 2020 au titre de la contribution au SDIS, tel qu'il figure dans le tableau récapitulatif joint à la convention ;
- Que la contribution sera versée en une seule fois, chaque année à la CCBHS et ce, à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente convention ;
- Que la présente convention est applicable annuellement jusqu'au 31 décembre 2026. Elle prendra fin en cas de modification des critères de calculs de la cotisation pour le territoire.

Pour Montain la somme réglée pour le SDIS au 31 décembre 2020 est de 9 945€ soit 19,54€ par habitant.

### **Convention de prestations de services entre la commune de Montain et la MAISON POUR TOUS de Lons le Saunier**

Pour des raisons de simplification, LA MAISON POUR TOUS confie l'entretien des espaces verts non privatifs autour de l'immeuble locatif, situé au 60 chemin de l'Aubépin, à Montain, parcelles AA 234 et 232 par convention à la commune de Montain.

La présente convention s'applique à compter du 1er octobre 2021 et jusqu'à 30 septembre 2024.

LA MAISON POUR TOUS versera chaque année à la commune la somme de 286 € HT, soit 343 € TTC en contrepartie de 13 heures (treize) d'entretien annuel des espaces non privatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide cette convention,

### **Propositions du cabinet Habitat Concept pour la rénovation du logement de l'école**

N'ayant pas reçu ces propositions ce point est donc non avenu.

## Informations diverses

- Application Intras Muros : permet d'informer les habitants directement sur leur téléphone portable. C'est la Communauté de Communes qui porte ce dossier pour l'ensemble des communes de son territoire. Ceci est pris en charge à 100 % dans le cadre du développement informatique des collectivités. Si suite à une période d'essai d'un an et demie nous adoptons le dispositif il en coûtera 290€ par mois à la com com et 20€ par mois par commune.
- Recyclage des mobiles usagés, Orange propose un container à la mairie pour 70 mobiles récupérés **jusqu'au 24 octobre 21** – faire info dans le Mont'infos. Refonte du site Internet : 1800 €TTC subventionné par l'état en totalité, groupe de travail avec la commission communication pour élaborer le cahier des charges.
- Camion pizza : tous les jeudis soirs à partir du 1<sup>er</sup> novembre sur la place – accord donné
- GT sur l'espace de Street Workout : peu de retour – groupe de travail à prévoir. Se pose la question de comment intégrer les jeunes à ce projet ?
- Commission CCBHS (économie et numérique) : la phase 1 de l'aménagement numérique sur la CCBHS est terminée. Cette phase 1 consistait à monter tout le territoire en débit internet. Aujourd'hui débute la phase 2 qui va durer jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. Cette phase 2 correspond à la construction du réseau fibre sur tout le territoire de la Communauté de Communes. C'est la société PRISME qui a été retenue par le conseil départemental du JURA pour construire le réseau fibre.
- Commission CCBHS aménagement du territoire : crue de mi-juillet dite « cinquantennale » la Seille est passée à Bletterans de 4m3/seconde à 92m3/seconde.
- Réunion de bilan du week end RDV à la Terre le **vendredi 5 novembre à la mairie de Montain à 18h30.**
- SIE: intervention efficace du président Luc MICHAUD lors de tous les incidents plus ou moins importants ayant eu lieu ces derniers mois. – création d'un site internet « l'eau en ligne » d'ici fin d'année 2021.

## Questions diverses

- Vitesse des véhicules rue Chateraine : suite à l'interpellation de la mairie par des riverains, une opération « Sécurité routière » est prévue pour la semaine du 18 au 22 octobre.
- Arbustes à couper ? Certains habitants nous ont fait part de problème de visibilité. Nous allons regarder cela.
- Problème avec la tondeuse qui à 7 ans - 1000 € HT de réparation – 5700 € pour une neuve dont 3800 € pour Montain . Voir avec Le Louverot avant de prendre une décision.

**PROCHAIN CONSEIL : le mardi 9 novembre 2021- 20h30**